Publié le
16/05/24

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 02 FEVRIER 2004

Objet :
Festival International des Orgues de la Roya-Bévéra

0402/05

L'an deux mille quatre et le **deux Février** à **18 heures**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le centre de Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

MM. THAON,ALUNNI,BALDINI,BARBIER,BONNET,FRANCO,FRERE, GILLY,GUENOT,LORENZI,MANGIAPAN,MARY,MASCARELLI, MALAUSSENA,VEROLA.
MMES FORESTIER,PECQUEUR,RENAUDO,SOMARIA,STEFANI.

Le Président rappelle à l'Assemblée que le 2ème Festival International des Orgues des vallées de la Roya-Bévéra a mis en valeur ce patrimoine d'une grande richesse en orgues, suite logique de la politique de restauration et d'entretien entreprise par le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Le projet 2004 consiste à reconduire ce Festival International d'Orgues Historiques en réalisant 8 concerts durant la période estivale dans les communes de Vingtimille, Airole, Breil sur Roya, Fontan, Saorge, La Brigue, Tende et Sospel. Des visites guidées seraient organisées avant les concerts pour faire découvrir au public ses beaux monuments sacrés.

En conséquence, le Président propose de solliciter du Conseil Général des Alpes-Maritimes une aide financière de 20 000 euros pour la reconduction du Festival International des Orgues Historiques de la Roya-Bévéra dont le montant total est évalué à 30 000 euros.

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- approuve l'édition du IIIème Festival d'Orgue de la Roya-Bévéra,
- sollicite une subvention de 20 000 euros auprès du Conseil Général des A.M.,
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON